

gent et d'or qui entourent la statue et la statue elle-même ont été transportés en lieu sûr; tous les dégâts se borneront donc, il faut l'espérer, à la perte d'une partie de la toiture.

La cause de l'incendie n'est pas encore connue. On se perd en conjectures sur l'auteur ou les auteurs de ce sinistre.

Est-ce imprudence ou malveillance? C'est ce que la justice, qui commence une enquête minutieuse, nous apprendra plus tard.

Cependant, s'il faut croire certains renseignements fournis par un des religieux de Fourvière, on aurait vu ce matin, quelques instants avant que l'incendie se soit déclaré, cinq à six individus descendre le Chemin Neuf, et on aurait, en outre, entendu cette phrase fort significative :

« Dans un quart d'heure, ça va flamber. »

D'autre part, le frère Salvator, qui fait la classe aux enfants de chœur de Fourvière, aurait aperçu, en montant les escaliers de l'école, un homme qui le suivait et montait l'étage supérieur.

Nous donnons ces renseignements sous toute réserve, laissant à la justice le soin de rechercher et de punir les coupables, s'il en existe.

Le procureur de la République, le commissaire de police du quartier, ainsi qu'une brigade de gendarmerie se sont rendus aussitôt sur le lieu du sinistre.

Nous pouvons rassurer la population religieuse de Lyon sur les suites de cet incendie, qui, grâce aux soins dévoués et spontanés des habitants et à la prodigieuse activité des pompiers, n'aura pas les conséquences fâcheuses qu'on pouvait redouter.

Hier matin, dit le *Droit*, à six heures et demie, une formidable détonation mettait en émoi les habitants de la rue de la Roquette. Une machine à vapeur venait de faire explosion, on ignore par quelle cause, dans l'usine Peyrot, située au n° 26. Les éclats projetés de tous côtés, avec une force prodigieuse, ont presque complètement détruit les ateliers.

Deux frères, les sieurs Pierre Pliez, âgé de quarante-cinq ans, et Théodore Pliez, âgé de vingt-cinq ans, locataires d'une partie de la force motrice du sieur Peyrot, qui se trouvaient présents au moment de l'explosion, ont été lancés à une grande hauteur, et sont retombés dans les débris où ils ont été ensevelis.

Les ouvriers restés dans une autre partie de l'usine, les locataires de la maison voisine et les sapeurs-pompiers du poste de la mairie du onzième arrondissement, ont procédé avec la plus grande activité au déblaiement.

Après douze minutes de travail, on a pu retirer les deux frères vivants, mais grièvement blessés. Les premiers secours leur ont été immédiatement donnés et on les a ensuite transportés à l'hôpital Saint-Antoine.

Le commissaire de police du quartier a commencé une enquête.

On vient de célébrer à Bruxelles, dans une paroisse du bas de la ville, une fête jubilaire comme on en voit peu. Un couple septuagénaire avait un demi-siècle de mariage révolu, et les deux fils aînés de ce couple patriarcal avaient chacun un quart de siècle d'union légitime parfaitement constatée. Ce sont tous de braves et honnêtes ouvriers.

Un journal espagnol, en prenant la dernière lettre du nom de chacun des membres qui composaient le gouvernement, avant la réunion des Cortès, a obtenu le résultat suivant :

Castela	U.
Tuta	R.
Soru	I.
Salmero	N.
Cha	O.
Nouvilla	S.
Oreyer	O.
Figuera	S.

Ruinosos. — Ruineux.

Ce mot résume assez bien les services rendus à l'Espagne par ces hommes d'Etat.

— CARTES-CORRESPONDANCE. — La demande de cartes-correspondance dépasse, aux Etats-Unis, la confection dans une forte mesure. Pendant les dix premiers jours de leur emploi, on recut des ordres pour 17,671,600 cartes ou 1/10 de plus qu'on ne pouvait en fournir en travaillant 20 heures sur 24 chaque jour de l'année. On peut en fabriquer 172,800,000 par an, mais il faut défalquer le déchet, ce qui ramène à 165 millions. Actuellement on fait environ 600,000 cartes par jour et la demande est de 1,125,000 par jour.

On exécute les ordres le plus promptement possible, mais les grandes villes ont la priorité. New-York en a reçu 1,000,000 et a réclamé un supplément de 300,000; Boston en a eu 1,000,000 et a demandé un supplément; Chicago en a eu 500,000 et en demande 300,000; Philadelphie, qui en a eu 500,000 en réclame 500,000; St-Louis en a reçu 500,000 et en demande 1,300,000; San-Francisco en a eu un 1/2 million et en demande au moins autant.

Il paraît que le schah de Perse cultive le cambour. Avant de quitter le sol russe, il a dit à l'empereur Alexandre: « C'est décidément chez vous qu'il faut venir pour voir beaucoup de Russes. »

Les Européens ne sont pas en reste, d'ailleurs, avec le souverain persan. Quand il est arrivé à Spa, M. Fassinax, qui introduisit le train royal, lui dit en ouvrant la portière: « Spa, Schah! »

Et en le recevant au théâtre de la Monnaie, M. Anspach s'est adressé au Roi des Rois en ces termes: « Schah! tu vas voir des rats. — Souris! »

Un personnage de la suite du schah, qui parle un français un peu incorrect, avait entendu le compliment. Il prit à part M. Anspach et lui dit :

« Vous avez raison; mon maître il va s'amuser. Mais savez-vous pourquoi le schah il guette les z'hours? »

M. Anspach resta interloqué. Le Persan ajouta :

« C'est parce qu'il est satrape volontiers. »

M. Anspach, cette fois, resta atterré. — Jugez de son état quand un savant vint à lui pour lui faire cette remarque :

— Les coquettes de l'Événement sont comme les petites filles qui met en scène ce journal, ce n'est pas d'esprit qu'elles manquent :

« Le jeune comte de V... va bientôt épouser la baronne de L... qui, on le sait, est déjà sur le retour. »

— Mais enfin, ma chère amie, question indiscrète, mais indispensable, quel âge avez-vous?

— Mon cher Paul, j'ai trente-cinq ou quarante-cinq ans.

Comment? trente-cinq ou quarante-cinq... mais c'est bien différent. Comment ne savez-vous pas mieux votre âge?

— Vous saurez, mon cher ami, que je compte mes bijoux, mon argenterie, mes revenus, parce que je puis les perdre, ou qu'on peut me les prendre; mais comme je ne crains ni qu'on me prenne, ni que je perde mes années, je suis tranquille et je ne les compte pas.

— Dialogue saisi au vol, par Gygès, devant la porte d'une maison de la rue Tronchet.

**Un monsieur.** — Vous avez un appartement à louer, madame?

**La concierge.** — Oui, monsieur.

**Le monsieur.** — De combien est-il?

**La concierge.** — De douze mille francs, monsieur!

**Le monsieur, sans se déconcerter.** — Est-on nourri, madame?

### TRIBUNAUX

**Un cocher en retard.**

M. le juge de paix du dixième canton de Bordeaux vient de condamner à 50 francs de dommages-intérêts un cocher qui avait fait manquer le train à une dame.

Excellente jurisprudence, qu'il ne faut pas laisser ignorer.

**Un facteur infidèle.**

Un facteur de Nérac a été condamné par la cour d'assises de Lot-et-Garonne à quatre années d'emprisonnement, pour détournement de lettres.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.  
Séance du 24 juin 1873.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Les tribunes sont remplies, les dames surtout sont en majorité; la tribune de M. le maréchal de Mac-Mahon est occupée par huit dames.

**M. le Président.** L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. le Royer sur l'arrêté du Préfet du Rhône relatif à la police des ci metières.

**M. Leroyer** dit que, selon lui, l'arrêté pris par M. le Préfet de Lyon est illégal, c'est cette illégalité qui l'a forcé à interpellier le ministre des finances.

L'orateur déclare qu'il s'incline devant toutes les croyances religieuses, il ne veut ni défendre ni attaquer les enterrements civils, il n'est ni athée, ni matérialiste, il déclare au contraire qu'il croit fermement aux récompenses après la vie. Il vient parler au nom de la liberté de conscience et réclamer une conquête de la Révolution française. (Bruit.)

Après ces préliminaires, M. Le Royer entre dans la discussion de son interpellation et lit l'arrêté du préfet de Lyon. Cet arrêté se compose de trois parties : la 1<sup>re</sup>, vise les lois et arrêtés sur lesquels s'appuie le préfet; la 2<sup>e</sup>, fixe la manière dont sera faite la déclaration du décès; la 3<sup>e</sup>, l'heure à laquelle pourront avoir lieu les enterrements civils.

L'orateur examine la 1<sup>re</sup> partie, c'est-à-dire les dispositions invoquées dans le préambule; il s'étonne que ce préambule ne contienne aucune explication de la mesure prise. L'orateur examine ensuite la 2<sup>e</sup> partie de l'arrêté, c'est-à-dire la déclaration qui doit être faite sur un registre spécial de l'enterrement civil. L'honorable membre demande pourquoi cette différence entre ceux qui meurent dans les bras d'une des 3 religions reconnues par l'Etat, et ceux qui, auraient d'autres croyances religieuses. (Vives réclamations.)

Une voix. — Ceux-là n'ont pas de croyances religieuses.

**M. Le Royer.** — On serait sans une croyance religieuse. Pourquoi cette différence entre les citoyens. M. le préfet de Lyon a divisé la ville de Lyon en deux classes de citoyens. De plus M. le préfet ajoute à ceux qui n'ont pas la croyance religieuse, une étrange restriction, le silence du matin ou celui de la nuit. Cet arrêté est la méconnaissance du droit public, un retour vers le passé, un excès de pouvoir.

L'orateur examine ces trois questions : Selon lui M. le préfet a outrepassé ses pouvoirs en exigeant une double déclaration de décès; le code civil est formel en cette matière. On demande la dernière pensée du mourant (vives réclamations à droite). L'orateur déclare que s'il était amené à faire une déclaration de décès pour un ami, ou un parent, il ne se soumettrait pas à l'arrêté du préfet, l'Etat est laïque... cette loi est écrite dans toutes nos institutions depuis 80 ans, je ne réponds pas de l'avenir, ajoute l'orateur (rires). Enfin M. Le Royer a vu dans l'arrêté du préfet une atteinte à la liberté de conscience.

Plusieurs membres de la gauche se plaignent des interruptions de la droite.

**M. le président** dit qu'il est impossible qu'il ne se manifeste pas soit des impropriétés soit des approbations dans une question aussi brûlante, mais ces manifestations ne trouvent rien la liberté de la tribune.

**M. le Royer** le reconnaît lui-même et continue son discours en cherchant à démontrer que la liberté de conscience est atteinte par l'arrêté. Le gouvernement, dit-il en terminant, n'a qu'une chose à faire : ou désarmer le fonctionnaire ou déclarer qu'il partage ses principes.

Une voix à droite. — Et il fera bien !

L'orateur, après être entré dans de nouvelles considérations, parle de ce qui s'est passé vendredi dernier à l'enterrement de

M. Brousses; des deux escadrons de cavalerie qui se sont retirés par ordre supérieur devant l'enterrement civil, il y a, dit l'orateur, violation de la loi. Les officiers n'ont fait que leur devoir puisqu'ils obéissaient à un ordre supérieur.

L'orateur reproche au garde des sceaux d'avoir signé le *syllabus*, aux pélerins de Lourdes d'avoir fait des manifestations politiques.

**Vives réclamations** de MM. Resseguier et de Francieu.

L'orateur termine en disant que ce qui est usé est bien usé et ce qui est mort est bien mort.

**M. le Ministre de la guerre** déclare que la retraite des deux escadrons, lors de l'enterrement de M. Brousses, loin d'être une violation de la loi, n'en était que l'accomplissement. (Bravos, applaudissements.)

M. le ministre lit deux circulaires, l'une de M. Dufaure, l'autre de M. le général de Cissey. Nous ne voulons pas que les troupes s'associent à ces manifestations anti-religieuses (bravos). Si vous ne croyez plus à une autre vie, vous n'avez pas le droit d'exiger des soldats le sacrifice de la leur (bravos très-bien).

M. le général de Cissey va serrer la main de M. le ministre de la guerre (bravos).

M. le ministre de l'intérieur répond ensuite à M. Le Royer. Il examine la double déclaration du décès qui n'est pas nouvelle. Cet usage existe depuis onze ans à Lyon.

M. le ministre explique ensuite par la lecture de divers documents quelle a été la pensée qui a inspiré l'arrêté de M. le préfet, qui n'a été pris que dans une mesure d'ordre et de police nécessaire dans une grande ville comme Lyon. (Inter.)

**M. Le Président** rappelle les interrupteurs au silence.

M. le Ministre parle ensuite des heures fixes par l'arrêté; elles n'ont rien d'insolite, elles sont dans les coutumes du pays.

C'est une question purement lyonnaise, une question locale, municipale, de police et de sûreté. Sous ces enterrements civils se cachent des manifestations politiques, et c'est pour les démasquer que M. le préfet de Lyon a pris son arrêté. Depuis plusieurs années, il s'est fondé à Lyon une société de libres-penseurs; elle publie ses résolutions et ses moyens d'action et de propagande. Cette société ne reconnaît pas de religion et ses membres s'engagent à ne jamais se servir de prêtres pour les fiançailles, les mariages et les enterrements.

Cette société a des moyens d'action et de répression, chaque membre qui n'assiste pas à l'enterrement civil est frappé d'une amende de 1 fr. Au conseil municipal on a déposé une proposition tendant à frapper chaque prêtre qui assisterait à un enterrement d'une amende de 1 fr. 50 c.

M. le ministre donne ensuite des détails sur les enterrements civils tels qu'ils se passent à Lyon, entre autres, un enfant de 11 ans qui venait de faire sa première communion, il tombe malade, il meurt, et son père l'enterre civilement (Mouvement). M. le ministre continue de donner des détails émouvants sur des enterrements d'enfants qui avaient reçu les derniers sacrements et qui témoignaient, avant de mourir, la crainte d'être enterrés sans prêtres.

M. le ministre conclut à la nécessité, dans l'intérêt de l'ordre, de maintenir les droits de la conscience publique contre la propagande révolutionnaire qui, au nom de la liberté de conscience, trouble le pays. (Vifs applaudissements à droite.)

Après des protestations de MM. de Pressensé et Challemel-Lacour, la discussion est close.

L'Assemblée adopte par 422 voix contre 261 l'ordre du jour Belcastel, accepté par le Gouvernement et conçu en ces termes :

« Considérant que dans l'arrêté du préfet du Rhône les principes de la liberté de conscience et de la liberté des cultes ne sont pas en cause, l'Assemblée s'associe aux sentiments du Gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes :

**Londres, 24 juin.** — On dément l'incendie de Cardiff.

**Londres, 24 juin.** — Des dépêches de New-York portent que le choléra est en décroissance dans le Tennessee. Il y a eu 37 morts lundi à Nashville.

**Madrid, 24 juin.** — Les bandes réunies d'Elio, de Dorregaray et d'Ollo ont été battues vendredi dernier. Elles ont eu 60 morts et 500 blessés.

La Gazette annonce qu'hier des bandes carlistes ont été cernées à Ochandiana et à Alegria par quatre colonnes républicaines. Un combat assez vif eut lieu. Les deux partis ont éprouvé de grandes pertes.

**Hendaye, 24 juin.** — (Sous toutes réserves). — Une personne venant de Vera annonce qu'hier, à cinq heures, on sonnait les cloches à toute volée à Vera, Lesaca, Echalar et autres communes, pour célébrer une grande victoire des carlistes. Ils auraient coupé Navillas et mis ses troupes en déroute. La compagnie des ingénieurs qui se trouvait ce matin à Irun est partie ce matin, se dirigeant sur Saint-Sébastien.

### Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, 24 juin : La commission de décentralisation a discuté pendant deux heures aujourd'hui divers modes de nomination de maires.

On a répandu le bruit de la présence du comte de Chambord au château de Chambord. Cette nouvelle est formellement démentie.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 25 juin, matin.

M. le général de Cissey part vendredi pour Tours comme commandant du 7<sup>e</sup> corps d'armée, en remplacement du général Chanzy.

M. Marcel Barthe aurait, dit-on, l'intention d'interpeller prochainement le gouvernement au sujet des violences des carlistes contre nos nationaux en Espagne.

Le *Constitutionnel* publie ce matin les conclusions du rapport de la commission de la réorganisation de l'armée et des marchés.

Ces conclusions se divisent en deux parties.

La première est relative à l'inspection de la guerre et à la constitution d'une section administrative dans les états-majors.

La seconde a trait au personnel auxiliaire et d'exécution.

Hier, au boulevard, l'emprunt 1872 a fait 91,77 1/2, 75,60 et 70. Peu d'affaires.

**Bruxelles, 24 juin, soir.** — La Chambre des représentants a voté la loi des travaux publics avec les amendements proposés par divers membres tendant à augmenter les crédits demandés par le gouvernement.

**Londres, 24 juin, soir.** — *Chambre des communes.* — Lord Enfield, répondant à M. Cartwright, dit qu'il n'a reçu aucune communication officielle du gouvernement actuel de la France relativement au traité de commerce. Il a des raisons de croire que la question occupe sérieusement le gouvernement français. Des instructions ont été envoyées à lord Lyons pour veiller soigneusement aux intérêts du commerce anglais.

**Londres, 24 juin, 10 h. 15 soir.** — Une revue de 7.000 hommes de troupes a eu lieu dans le parc de Windsor en l'honneur du Schah La reine, le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, le Czarévitch étaient présents. Il y avait une foule immense malgré la pluie, qui n'a cessé de tomber.

**Vienne, 24 juin.** — La *Nouvelle Presse libre* croit savoir que l'impératrice Eugénie viendra avec son fils visiter l'Exposition universelle.

**Madrid, 24 juin, soir.** — On confirme le déroute des bandes carlistes d'Elio et de Dorregaray.

Le ministère n'est pas encore nommé.

**Madrid, 24 juin.** — Un télégramme de Vittoria, en date d'hier soir, annonce que le gros des bandes carlistes se dirige de nouveau vers les Asturies dans de très-mauvaises conditions.

Hier, à 3 heures du soir, la garnison du fort de Monzon, dans la province de Huesca, s'est soulevée, sans drapeau connu, et a arrêté ses chefs. A 10 h. du soir, on était maître du mouvement, et les principaux promoteurs avaient été arrêtés.

**Constantinople, 24 juin, soir.** — L'office sanitaire dément les bruits exagérés concernant les quarantaines sur le Danube; elles se bornent à une quarantaine à Varna pour les provenances de Roustchuk.

**Alger, 24 juin.** — Hier, à 4 h. du soir, un ouragan s'est déchaîné sur Alger. Une trombe d'eau a parcouru la Mitidja et le Sahel, du cap Matifou à Mustaphas. Les dégâts ne sont pas encore connus. La nuit a été tempétueuse. Aujourd'hui il fait beau temps.

**New-York, 24 juin, soir.** — Les bureaux de l'agriculture annoncent que la moyenne de la récolte de coton est de 12 0/0 supérieure à celle de l'année passée.

Le président Grant a eu une forte attaque de choléra; il est maintenant complètement rétabli.

### COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 25 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 1,000 b., assez bonne demande, disponible et livrable fermes.

Liverpool, 25 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 10,000 b.; marché calme, inchangé.

New-York, 25 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Coton 21. Recettes 10,000 b.

Liverpool, 24 juin.

Cotons : Ventes 10,000 balles, dont 2,000 b. pour la spéculation et l'exportation.

Marché lourd.

On note : Middling Upland 8 7/8d.; Orléans 9 1/8d.; fair Bengale 3 7/8d.; good fair Bengale 4 3/4d.; fair Dholerah 6 1/8d.

Fernambouc 41 juin.

Coton Pernam, qualité pour Russie 9 d. (103 fr. 30), prima mélangé 8 6/10 (98 fr. 69) Macéo 8 1/5 (94 fr. 09), le tout franco à bord. Fret 7/16 et 5 0/0. Change 25 d. 3/4. Marché faible.

### Avis divers

HAVRE, 23 juin. — Laines : On a traité une dizaine de ball. laine en suint à fr. 170.

HAVRE, mardi 24 juin 1873. — *Cotons :* Après l'activité qui a régné depuis plusieurs jours, des affaires plus calmes n'ont rien que de naturel. Ce matin notre marché était fort languissant; il ne se faisait que des lots sans importance n'atteignant pas ensemble 400 b. à midi. Il s'est traité un peu plus d'affaires depuis et grâce surtout à deux parties assez rondes en Bengale et en Oomra, nous arrivons à un total de 1,235 b. disponibles. Il s'est fait en outre quelques Géorgie dans le port et une centaine de balles Oomra qui ne figurent pas à la cote. Nous ne voyons pas de changement à signaler dans les prix, qui sont toutefois un peu moins tendus.

Il ne s'est rien fait à Liver.

A terme il y a un peu de faiblesse. On a cédé du juin à 110 fr. et août septembre-octobre à 108 fr.

Liverpool est lourd et très-calme avec 10,000 b. de vent-s. Le livrable est languissant sans variation.

Les recettes des deux derniers jours aux Etats-Unis ont été de 3,000 b., soit 7,000 b. pour trois jours, contre 8,000 b. la semaine dernière, et 3,000 b. en 1872.

Nous cotons :

Très-ord. Louisiane	114 —
Low Midd. L <sup>e</sup> en mer	114 —
ditto en charge	N
Ordinaire Fernambouc	114 —
Ordinaire Oomra	76 —
New Oomra, en charge et en mer	N
Ordinaire Tinnivelly	75 —
Ordinaire Cocanadah	73 —
Ordinaire Bengale	50 —

ARRIVAGE : *Stromboli* (St.), venant de Liverpool, avec 516 balles coton.

FERNAMBOUC, 7 juin. — *Cotons :* 9,000 à 9,300 reis.

LE JOURNAL LA PATRIE commencera cette semaine la publication d'un travail important contenant de curieuses révélations intitulé :

LA COMMUNE et les CONSEILS DE GUERRE par le CAPITAINE GRIMAL, ex-commissaire du gouvernement près le 3<sup>e</sup> conseil de Guerre.

Les abonnements pris à partir du 1<sup>er</sup> juillet donneront droit à ce qui aura paru de cet intéressant travail. — On s'abonne, 42, rue du Croissant, à Paris et chez tous les libraires. 4058

### IMMENSE SUCCÈS

**Mille fleurs**, valse pour piano, se trouve à Roubaix, chez M. Barrez, 30, rue du Vieil-Abreuvoir. 4003

### Ouvrages nouveaux :

Conférences aux dames de Lyon, par Mgr Nermilod — 2 volumes 5 fr.

Histoire illustrée des pélerinages — splendide publication. La 1<sup>re</sup> livraison est en vente à 1 fr.

Revue du Monde catholique dernière livraison, 2 fr.

Prière de Pie IX et pour Pie IX, 0,25 c.

Les médecins et les miracles de Lourdes, 0 30 c.

Recueil d'exercices en l'honneur du Sacré-Cœur, 1 f. 25 c.

Pèlerinage de Paray-le-Monial, 0 fr. 50.

A Roubaix, à la Librairie Alfred Reboux, rue Nain 1.

### DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS

falicitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain.

SANS RESORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

**HALLER-ADLER**

DENTISTE

66, rue d'Angleterre, à LILLE

### BOURSE DE PARIS

DU 24 JUIN

VALEURS	Cl. préc.	Closure	Hausse	Baisse
<b>A TERME</b>				
5 0/0	56 90	56 20	...	...
5 0/0 1871	90 57 1/2	90 60	...	02 1/2
5 0/0 1872	91 72 1/2	91 77 1/2	...	...
Foncier	797 50	...	...	...
Mobilier	422 50	428 75	...	6 25
Générale	569 00	560 00	...	...
Est	513 75	515 00	...	1 25
Lyon	853 75	852 50	...	1 25
Midi	...	...	...	...
Nord	1035 00	1035 00	...	...
Orléans	...	816 25	...	...
Ouest	...	...	...	...
Gaz	687 50	...	...	...
Immobilier	...	...	...	...
Suez	453 75	455 00	...	1 25
Italian	64 15	64 15	...	...
Espagnol	447 50	447 50	...	...
Lombard	437 50	441 25	...	3 75
Autriche	773 75	776 25	...	2 50
B de France	4370 00	4370 00	...	...
B. de Paris	1145 00	1150 00	...	5 00
<b>COMPTANT</b>				
3 0/0	56 07 1/2	56 10	...	02 1/2
5 0/0 1871	90 35	90 35	...	...
50/01872	91 50	91 60	...	10
4 1/2	89 75	81 00	...	8 25
Morgan	510 00	510 00	...	...
Ville 1869	230 00	289 50	...	50
" 1871	254 50	254 00	...	50
Est	271 50	270 25	...	1 25
Lyon	276 00	275 00	...	1 00
Midi	279 75	279 75	...	...
Orléans	282 00	281 75	...	25
Orléans à Ch.	240 00	...	...	...
" à Rouen N.	...	225 00	...	...
" Sud	219 00	219 00	...	...
<b>EN BANQUE</b>				
Espagne Int.	155 1/2	153 1/4	...	7/16
Esp. Ext. 1869	197 1/4	197 3/8	...	7/16
Esp. Ext. 1871	...	...	...	...
Turc	55 82	55 70	...	12
80/0 Péruvien	787 8	788 1/8	...	1/16